

Les assistants chargés de prévention et de sécurité (APS)

Les APS ont été mis en place afin d'augmenter le nombre des adultes présents dans les établissements scolaires, les plus exposés aux phénomènes de violence et dont le climat nécessite d'être particulièrement amélioré.

Sous l'autorité du chef d'établissement, ils :

- contribuent à l'analyse de la situation de l'établissement pour favoriser la mise en place d'une politique de prévention
- participent à l'action éducative en complémentarité des autres personnels
- concourent au traitement des situations en cas de crise grave compromettant la sécurité des personnes et des biens.

La charte des assistants chargés de prévention et de sécurité

Les APS :

1. instaurent un climat de confiance et d'honnêteté envers les élèves et les adultes de l'établissement et les partenaires extérieurs.
2. travaillent en équipe avec l'ensemble des acteurs de la communauté éducative, notamment avec l'équipe mobile de sécurité académique (EMSA).
3. ne se substituent pas à la mission de surveillance dévolue aux assistants d'éducation.
4. adoptent un comportement bienveillant à l'égard des élèves.
5. font preuve de disponibilité, d'écoute, de diplomatie et d'empathie.
6. agissent en toute objectivité, sans préjugés ou jugement hâtif.
7. respectent la discrétion professionnelle et la confidentialité.
8. mettent en œuvre les compétences définies dans leur référentiel.
9. rendent compte régulièrement au chef d'établissement de leur activité et des événements survenus dans l'exercice de leur fonction.
10. contribuent au respect des valeurs de la république (égalité, laïcité).

Référents académiques

PIERRE SIBOURG, coordonnateur de l'équipe mobile de sécurité
LAURENT BESSUEILLE, proviseur vie scolaire
Centre Académique Michel Delay - DAFOP

CONTACT

Proviseur vie scolaire

Rectorat de l'académie de Lyon
04.72.80.60.06
pvs@ac-lyon.fr



RECTORAT



ASSISTANTS CHARGÉS DE PRÉVENTION ET DE SÉCURITÉ

ACADÉMIE DE LYON

WWW.AC-LYON.FR

COMPETENCES	ACTIVITES PROFESSIONNELLES	SAVOIR-FAIRE
<p>1. Renforcer les actions de prévention auprès des élèves</p>	<p><i>1.1 Contribuer à la prévention des conduites à risque :</i> 1.1.1 Identifier les conduites à risques spécifiques à l'adolescent. 1.1.2 Proposer des actions de prévention ciblées, adaptées à la problématique de l'établissement. 1.1.3 Participer aux actions de prévention en concertation avec l'infirmière de l'établissement.</p> <p><i>1.2 Identifier des signes précurseurs de tension et constituer un appui pour définir des stratégies de prévention des difficultés :</i> 1.2.1 Repérer les signaux faibles. 1.2.2 Identifier les difficultés potentielles. 1.2.3 Mettre en œuvre des actions destinées à prévenir les tensions en concertation avec l'équipe de vie scolaire.</p> <p><i>1.3 Contribuer à prévenir et gérer les situations de tension grave :</i> 1.3.1 Traiter les micro-tensions pour éviter les situations de tension grave. 1.3.2 Intervenir sur les situations de tension grave en concertation avec l'équipe de vie scolaire.</p> <p><i>1.4 Intervenir dans la gestion des conflits entre élèves et contribuer à la résolution des situations de violence avérée :</i> 1.4.1 Identifier les différents acteurs du conflit et leurs rôles respectifs. 1.4.2 Intervenir en cohérence avec la procédure en vigueur dans l'établissement et en concertation avec les AED et le (ou les) CPE. 1.4.3 Résoudre le conflit avec l'appui du CPE. 1.4.4 Prévenir les risques de récurrence.</p>	<p>Construire un projet de prévention.</p> <p>Co-conduire un projet de prévention.</p> <p>Observer une situation. Analyser une situation. Dialoguer avec des partenaires internes.</p> <p>Évaluer des situations de danger ou de conflit. Prendre en compte les individualités. Faire preuve de discernement. Instaurer un climat de confiance. Respecter une procédure. Mettre en œuvre une médiation. Établir une relation de confiance avec tous les acteurs.</p>
<p>2. Contribuer aux actions éducatives auprès des élèves</p>	<p><i>2.1 Contribuer à sensibiliser les élèves au respect de l'autorité ainsi qu'à l'approbation des règles de vie collective, de droit et de comportement au sein de l'établissement :</i> 2.1.1 Mener des interventions dans les classes, centrées sur la compréhension et le respect du règlement intérieur, l'intégration des règles et les conséquences auxquelles l'élève s'expose lorsqu'il les enfreint (sanction, réparation) 2.1.2 Participer aux heures de vie de classe, en co-animation avec un enseignant ou le (ou les) CPE.</p> <p><i>2.2 Participer aux modalités de prise en charge des élèves très perturbateurs ou ayant fait l'objet de procédures disciplinaires :</i> 2.2.1 Participer à l'élaboration et à la mise en place du dispositif spécifique. 2.2.2 Se positionner comme référent auprès des élèves en explicitant le rôle de l'APS dans le dispositif. 2.2.3 Préparer le retour en classe de l'élève pris en charge dans le dispositif.</p>	<p>Communiquer face à un public. Conduire une animation avec un contenu prédéterminé. Faire respecter un cadre. Faire preuve de bienveillance. Maîtriser les techniques de coanimation.</p> <p>S'insérer dans un dispositif. Se mettre en capacité d'écoute.</p>

COMPETENCES	ACTIVITES PROFESSIONNELLES	SAVOIR-FAIRE
3. Mener des actions à l'attention des personnels	<p>3.1 <i>Organiser une information pour les personnels sur les facteurs de risques au sein de l'établissement et à ses abords :</i></p> <p>3.1.1 Identifier l'ensemble des risques spécifiques à l'établissement.</p> <p>3.1.2 Repérer les points névralgiques nécessitant une vigilance accrue de la part du personnel.</p> <p>3.1.3 En concertation avec le chef d'établissement, contribuer à la diffusion d'information sur le diagnostic de sécurité et le Plan Particulier de Mise en Sureté (PPMS).</p> <p>3.2 <i>Sensibiliser les personnels aux problématiques de violence auxquelles les élèves peuvent être confrontés :</i></p> <p>3.2.1 Identifier toutes les formes de violence auxquelles les élèves peuvent être confrontés (racket, Happy Slapping, cyber harcèlement, prostitution...).</p> <p>3.2.2 Repérer les signes précurseurs ou avérés pour chaque type de violence.</p> <p>3.2.3 Sensibiliser le personnel à l'obligation de signalement face à un mineur en danger.</p> <p>3.2.4 Mener des actions de prévention en concertation avec l'assistante sociale et l'infirmière de l'établissement.</p>	<p>Établir un diagnostic</p> <p>Communiquer en utilisant un support adapté à l'information.</p> <p>S'approprier des textes réglementaires.</p> <p>Dialoguer avec un public d'adultes.</p> <p>Appréhender des concepts.</p> <p>Caractériser les devoirs du fonctionnaire.</p> <p>Appliquer la législation en vigueur.</p> <p>Coordonner des actions de prévention.</p> <p>Se positionner en tant que collaborateur.</p>
4. Participer aux instances de l'établissement	<p>4.1 <i>Participer aux travaux du comité d'éducation à la santé et à la citoyenneté :</i></p> <p>4.1.1 Prendre part à la mise en place de l'éducation citoyenne (acquisition des compétences sociales et civiques).</p> <p>4.1.2 Apporter son expertise dans le cadre du plan de prévention de la violence, et dans l'élaboration du diagnostic de sécurité.</p> <p>4.1.3 Contribuer à des actions pour aider les parents en difficulté et lutter contre l'exclusion (persévérance scolaire).</p> <p>4.1.4 Contribuer à la mise en œuvre d'un programme d'éducation à la santé et à la sexualité et de prévention des comportements à risques.</p> <p>4.2 <i>Participer à la commission éducative :</i></p> <p>4.2.1 Apporter des éléments utiles à l'examen de la situation de l'élève.</p> <p>4.2.2 Participer à la recherche d'une solution éducative adaptée et personnalisée à la situation.</p> <p>4.2.3 Contribuer au suivi de la mise en œuvre des solutions éducatives personnalisées.</p> <p>4.2.4 Contribuer à la prévention et à la lutte contre le harcèlement et la discrimination en milieu scolaire.</p>	<p>Travailler en équipe.</p> <p>Faire preuve de discrétion professionnelle.</p> <p>Se situer au sein d'un programme de promotion de la santé.</p> <p>Sélectionner des informations.</p> <p>Traiter des informations.</p> <p>Assurer le suivi et l'évaluation d'une action.</p>

COMPETENCES	ACTIVITES PROFESSIONNELLES	SAVOIR-FAIRE
<p>5. Assurer le relais auprès des équipes mobiles de sécurité</p>	<p><i>5.1 Concourir à l'organisation d'une fonction de veille et d'anticipation des situations de violence :</i></p> <p>5.1.1 Identifier les modalités de fonctionnement de la cellule de veille. 5.1.2 Détecter les signes annonciateurs de situation de violence.</p> <p><i>5.2 Apporter au chef d'établissement, en concertation avec le (ou les) CPE, des éléments pour solliciter une intervention éventuelle de l'EMS :</i></p> <p>5.2.1 Procéder à un recueil d'information exhaustif. 5.2.2 Analyser la situation dans sa globalité. 5.2.3 Exposer au chef d'établissement tous les éléments utiles à sa prise de décision 5.2.4 Assurer le lien avec les agents de l'EMS lorsque la décision d'intervention est prise par le chef d'établissement.</p> <p><i>5.3 Proposer au chef d'établissement des outils permettant la transmission aux EMS des informations nécessaires au suivi des situations complexes :</i></p> <p>5.3.1 Prendre appui sur le protocole d'intervention de l'EMS. 5.3.2 Identifier les modalités de transmission des informations à l'EMS. 5.3.3 Construire des outils adaptés au mode de communication choisi. 5.3.4 Établir une procédure.</p> <p><i>5.4 Identifier des critères nécessitant l'intervention des EMS :</i></p> <p>5.4.1 Caractériser les différents critères. 5.4.2 Identifier les critères qui ne nécessitent pas la demande d'intervention. 5.4.3 Déterminer un seuil de gravité nécessitant la présence de l'EMS.</p>	<p>Tenir à jour un tableau de bord.</p> <p>Rendre compte à l'oral et à l'écrit. Faire preuve de rigueur et d'autonomie. Respecter la confidentialité.</p> <p>Assurer une communication adaptée à un contexte professionnel donné.</p> <p>Évaluer à l'aide de critères.</p>
<p>6. Favoriser les actions de partenariat</p>	<p><i>6.1 Contribuer au renforcement des liens entre l'équipe éducative et les parents d'élèves :</i></p> <p>6.1.1 Instaurer une relation de confiance avec les familles. 6.1.2 Assurer la continuité des actions éducatives mises en œuvre en concertation avec la vie scolaire et les éventuels partenaires.</p> <p><i>6.2 Favoriser les liens entre l'établissement scolaire et son environnement dans le domaine de la prévention :</i></p> <p>6.2.1 Identifier les différents partenaires : services sociaux, associations, collectivité territoriale de rattachement (commune, conseil général ou métropole, région) 6.2.2 Établir des contacts réguliers avec les différents partenaires. 6.2.3 Participer à la coordination des actions de chacun des partenaires dans le but de les rendre coercitives au bénéfice des élèves et des familles. 6.2.4 Entretenir et développer les partenariats existants. 6.2.5 Rechercher de nouveaux partenariats.</p> <p><i>6.3 Favoriser les liens entre l'établissement scolaire et son environnement dans le domaine de la sécurité :</i></p> <p>6.3.1 Identifier les différents partenaires : police, gendarmerie, correspondant sécurité... 6.3.2 Établir des contacts réguliers avec les différents partenaires. 6.3.3 Coordonner les actions de chacun des partenaires pour les rendre efficaces. 6.3.4 Entretenir et développer les partenariats existants.</p>	<p>Utiliser un registre de communication adapté. Faire preuve d'empathie.</p> <p>Travailler en partenariat.</p> <p>Utiliser son expérience.</p> <p>Relayer l'information.</p>